

Bilan 2021 de la criminalité : la vision du Ministère public vaudois

En 2021, le nombre des enquêtes ouvertes, à nouveau sensiblement inférieur à celui de 2019, est resté au niveau de 2020. La durée moyenne des procédures, tous domaines confondus, reste stable. Les dossiers concernant des infractions contre l'intégrité sexuelle, l'honneur et la législation sur les stupéfiants ont augmenté en nombre. Les affaires liées aux crédits COVID, apparues avec la pandémie dès 2020, ont doublé en 2021, les crédits en cause totalisant, sur les deux exercices, quelque 29 millions de francs. Le nombre de détentions avant jugement est reparti à la hausse. Il en va de même, dans son ensemble, de l'activité en matière de fixation de for et d'entraide judiciaire.

Stabilisation des décisions d'ouverture, augmentation du nombre d'ordonnances pénales et de mises en accusation et diminution du nombre d'enquêtes en cours ; quatre procédures sur cinq sont traitées en 6 mois ou moins.

En 2021, le nombre de nouvelles affaires ouvertes a été presque identique à l'année précédente (2019 : 20'936 ; 2020 : 18'414 ; 2021 : 18'337). Compte tenu du nombre élevé d'affaires closes, les enquêtes en cours au 31 décembre 2021 ont à nouveau sensiblement diminué (2019 : 8'921 ; 2020 : 8'596 ; 2021 : 7'600). Le nombre de non-entrées en matière et de classements est resté stable. En revanche, les ordonnances pénales (12'295) et les mises en accusation (1'812) ont été plus nombreuses qu'en 2020 (11'674, resp. 1'696).

La part des procédures traitées dans les six mois à compter de leur ouverture est proche de 80%. La proportion des enquêtes terminées plus d'une année après leur ouverture est de 10%. Sur la durée, ces derniers chiffres sont relativement stables.

Dans les différentes catégories d'infractions, des baisses ont été constatées en matière de circulation routière, de vols ou de brigandages et de loi sur les étrangers, et des hausses pour les infractions contre la liberté sexuelle et l'honneur, ainsi qu'en matière de stupéfiants. Entre 2020 et 2021, plus de 200 enquêtes liées aux crédits COVID ont été ouvertes

Par rapport à 2020, ce sont les infractions contre la liberté sexuelle (352, +18,9%), contre l'honneur (1'093, +9,5%) et en matière de stupéfiants (703, +10,4%) qui ont le plus augmenté en 2021. Les baisses les plus sensibles ont été enregistrées dans les domaines des vols et brigandages, de la législation sur les étrangers et l'intégration et de celle sur la circulation routière (respectivement -7.4%, -5.4% et -7.9%).

Comme en 2021, le nombre d'enquêtes ouvertes pour des violences conjugales n'augmente pas, mais les chiffres restent à un niveau préoccupant (2020 : 931 ; 2021 : 924).

Nées en 2020 avec la crise sanitaire, les affaires liées aux crédits COVID ont continué d'affluer avec 106 nouvelles dénonciations. Entre 2020 et 2021, on dénombre ainsi 222 affaires pénales de ce type ayant été ouvertes, portant sur quelque CHF 29 millions de prêts.



MINISTÈRE PUBLIC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après une relative décline entre 2018 et 2020, les demandes de détention avant jugement augmentent sensiblement.

Alors que le nombre de cas fondant une détention provisoire avait régulièrement diminué entre 2018 et 2020, une augmentation sensible a marqué l'année 2021 (2018 : 599 ; 2019 : 583 ; 2020 : 530 ; 2021 : 630). Dans une certaine mesure en tout cas, cette augmentation peut être mise en relation avec celle du nombre d'ordonnances pénales et de mises en accusation.

Fixation de for et entraide judiciaire

En 2020, les procédures de fixation de for et les demandes d'entraide judiciaire s'étaient brièvement stabilisées, durant quelques mois, très probablement en raison du ralentissement général dû à la pandémie tant à l'étranger que dans les différents cantons. Elles sont reparties à la hausse, comme cela avait régulièrement été le cas jusqu'en 2019 (2017 : 2'414 ; 2018 : 2'868 ; 2019 : 3'063 ; 2020 : 3'045 ; 2021 : 3'253). Ainsi, en quatre ans, le volume des demandes qui a dû être traité par l'équipe en place a augmenté de 35%, alors que dans le même temps, cette équipe ne s'est vue renforcée que par un très léger transfert de ressources internes. Cette tendance à la hausse trouve pour l'essentiel son origine dans la croissance notable de la cybercriminalité ainsi que dans la mobilité toujours accrue des délinquants. Elle ne semble dès lors pas être près de s'arrêter.

Renens, le 28 mars 2022

Ministère public central

Eric COTTIER, Procureur général du Canton de Vaud